



Force Ouvrière
LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☐ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

inFO29 : baisse du pouvoir d'achat...

« Recette austéritaire européenne à la sauce grecque »

Aujourd'hui la recette du « **traitement façon pacte de responsabilité** »
(ancienne recette « Sarkozy » améliorée par les deux grands chefs Hollande et Valls)

Prenons par exemple le traitement d'un agent de la DDFiP !

1° - Saupoudrez d'une augmentation annuelle de la retenue pour pension civile.

Les bons ingrédients : le taux de la retenue, qui était de 7,85% en 2010, est passé à 9,54% en 2015. Le décret n°2014-1531 article 11 prévoit l'augmentation annuelle du taux de retenue jusqu'en 2020 !

2° - Retirez alors la prime d'intéressement collectif (PIC) totalement, puis rajoutez en 2/3.

Le secret de la recette : en 2015, elle a failli tomber à PIC, puisque le ministre des Finances avait annoncé en octobre 2014, sa suppression dès 2015. Initialement, la prime était de 150 € pour tous les agents. Face aux réactions de FO DGFIP en particulier, le 26 mai 2015, le Ministre annonce que la prime d'intéressement est remplacée pour 2015 par une prime de 100 € brut sans aucune garantie de pérennité pour les prochaines années. Cela représente une nouvelle perte de pouvoir d'achat de 50 €, voire 150 € à partir de 2016.

3° - Abrogez ensuite l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG, créée en 1997 au moyen du décret 2015-492 du 29 avril 2015 (en vigueur depuis le 1er mai 2015).

Comment s'y prendre ? Cette indemnité concernait les agents entrés dans la fonction publique avant le 1er janvier 1998. Pour les agents ayant un indice égal ou supérieur à 400, cette indemnité est désormais dégressive jusqu'à extinction lors de chaque avancement dans un grade, un échelon ou un chevron, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent.

4° - Enfin, faites bien attention à ne pas revaloriser le point d'indice depuis juillet 2010.

Si vous avez suivi scrupuleusement cette recette, vous obtenez les résultats suivants :

Origine de la perte de pouvoir d'achat	Catégorie C AAP1 7 ^e échelon IM 422	Catégorie B Contrôleur 2e classe 8 ^e échelon IM 386	Catégorie A IFIP 9 ^e échelon IM 545
Augmentation de la retenue pour pension Civile	7,82€	7,15€	10,09€
Suppression de la Prime d'Intéressement Collectif	50€	50€	50€
Suppression de l'Indemnité Exceptionnelle Compensatrice	7,64€	18,50€	29,05€
Non revalorisation de la valeur du point d'indice depuis 2000*	107,70€	98,51€	139,09€
Total de la perte du pouvoir d'achat mensuelle	173,16€	174,16€	228,23€
Soit par an	2 077,92 €	2 089,22 €	2 738,76 €

* en tenant compte du taux d'inflation, le point d'indice devrait être à 4,8855 au lieu de 4,6303

Une non revalorisation du point d'indice

qui frappe aussi de plein fouet le montant des pensions des futurs retraités !

Le gel du point d'indice a déjà coûté 7 Milliards d'euros aux fonctionnaires

Le point d'indice, base de calcul de la rémunération des fonctionnaires, est gelé depuis 2010. La ministre Marylise Lebranchu a reconnu avoir économisé 7 milliards d'euros en cinq ans lors de sa conférence de presse le 16 juin 2015. Force Ouvrière rappelle que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 6 % en cinq ans et de 16 % depuis 2000. En trente ans, la moitié des implantations territoriales de services publics ont disparu alors que les besoins de la population ne cessent d'augmenter.

Depuis 2010, les fonctionnaires constatent la baisse de leur pouvoir d'achat. Au gel de la valeur du point d'indice s'ajoutent l'augmentation des retenues pour pension civile (cotisations retraite) et la baisse des mesures catégorielles (promotions, avancements, etc.).

Triste record, triste mesure antisociale !

Depuis son arrivée au pouvoir, François Hollande pourra se vanter d'avoir battu le record de la durée du gel des salaires des fonctionnaires (mesure initiée par Sarkozy en 2010).

FORCE OUVRIERE s'indigne de cette situation,
et confirme ses revendications :

- Augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice.
- Attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire.
- Refonte de la revalorisation de la grille indiciaire intégrant une part des primes pour améliorer les carrières.

**FORCE OUVRIERE rappelle que les politiques d'austérité
sont triplement suicidaires :
démocratiquement, économiquement et socialement.**

Pour tout renseignement **sur la baisse** de vos rémunérations,
adressez-vous aux signataires du pacte de responsabilité
(MEDEF, CFDT, UNSA, CFTC...)
Ils trouveront les arguments pour justifier ces mesures d'austérité.

Retrouvez les infos (DDFIP 49, DGFIP, Finances, Fonction Publique, inter-pro...)
en vous connectant **sur le site FO-DGFIP 49**
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049>

J'adhère à FO DGFIP 49, le syndicat qui reste un syndicat !

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars)



Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____
Affectation : _____
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP
Fait à _____ le _____ Signature : _____
(66% est en crédit d'impôts)